

**VILLE DE
RIORGES**

N° 2_6

OBJET :

FINANCES

FORMATION DES ELUS

**DEBAT ANNUEL SUR LES
ACTIONS SUIVIES FINANCEES
PAR LA COLLECTIVITE AU
COURS DE L'ANNEE 2016**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **18 MAI 2017** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 19 mai 2017.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Rémy MUCYO, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Alain CHAUDAGNE, *adjoint* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Blandine LATHUILIERE

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Alain CHAUDAGNE Nicole AZY Thierry ROLLET Elodie PINSARD-BARROCAL Chantal LACOUR Guy CONSTANT Patrice RIVOIRE	Nabih NEJJAR Brigitte MACAUDIERE Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Jean-Luc CHERVIN Andrée RICCETTI Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

**FORMATION DES ELUS
DEBAT ANNUEL SUR LES ACTIONS SUIVIES
FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE
AU COURS DE L'ANNE 2016**

Valérie MACHON, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

"Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi (art. L. 2123-12 et suivants du CGCT) a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

La délibération du conseil municipal du 3 juillet 2014 a déterminé les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les thèmes privilégiés sont les suivants :

- les fondamentaux de l'action publique locale ;
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits...).

Le montant des dépenses est plafonné à 3 000 € par an.

Le tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Le tableau des actions 2016 est joint à la présente délibération."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte à l'unanimité du bilan des actions de formation des membres du conseil municipal pour l'exercice 2016.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 22 mai 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS FINANCEES PAR LA COMMUNE
EXERCICE 2016
(article L. 2123-12 du CGCT)**

THEME	HEURES DE FORMATION	MONTANT
Mettre en place une politique de lecture publique sur son territoire communal (FNCC)	6,00	500 €
Les enjeux énergie climat (AMF42)	3,00	0 €
La laïcité (AMF42)	3,00	0 €
Initiation aux finances municipales (François Aubert Consulting)	4,00	1 900 €
Total	16,00	2 400 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170518-2_6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2017

Publication : 19/05/2017

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN